



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 14 : Programmes de facilitation

PROMOTION DE L'ACCESSIBILITÉ EN AVIATION

(Note présentée par le Canada, au nom de l'Australie, du Conseil international des aéroports et de l'Association du Transport Aérien International)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les données de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont établi que plus de 100 000 vols réguliers sont effectués chaque jour, transportant près de 12 millions de passagers à travers les réseaux mondiaux de transport aérien, et que ce chiffre va plus que doubler au cours des 20 prochaines années. Ce phénomène a des répercussions importantes sur les voyageurs handicapés qui figurent parmi une catégorie représentant 15 % de la population mondiale. Si l'on prévoit une augmentation du taux d'incapacité – due en grande partie au vieillissement de la population et à la hausse des problèmes de santé chroniques – les progrès de la médecine et l'émergence de nouvelles technologies d'assistance et autres permettent à un nombre croissant de personnes handicapées de voyager, notamment par la voie aérienne.

Des services aériens libres d'obstacles jouent un rôle important en permettant aux personnes handicapées de vivre dans l'indépendance et la dignité. Il conviendrait de réduire davantage les obstacles à ces voyageurs, obstacles qui continuent d'exister malgré les efforts constants – et de nombreuses améliorations – des divers États membres de l'OACI et de leurs industries aéronautiques. Des experts spécialisés collaborent actuellement avec des partenaires internationaux au sein du Groupe de travail du Groupe d'experts de la facilitation, afin d'établir un recueil d'informations pour souligner les efforts des États membres dans la promotion de l'accessibilité en aviation, recueillir les données pertinentes et détecter les données manquantes, de manière à identifier les domaines où il serait utile de disposer d'éléments indicatifs supplémentaires. L'Assemblée est invitée à continuer de jouer un rôle de premier plan pour promouvoir l'accessibilité dans tous les domaines aéronautiques et à s'engager à contribuer aux activités du Groupe de travail pour l'établissement d'un recueil.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à reconnaître l'importance de renforcer la sensibilisation et de poursuivre la collaboration afin de promouvoir l'accessibilité en aviation; et
- b) à encourager les États membres à fournir à l'OACI des informations pour appuyer l'établissement d'un recueil de règlements, de statuts et de politiques portant sur l'accessibilité en aviation.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique — <i>Sûreté et Facilitation</i>
<i>Incidences</i>	Néant

<i>financières :</i>	
<i>Références :</i>	IATA - 20 Year Passenger Forecast (en anglais seulement) OMS – Rapport mondial sur le handicap ONU - Convention relative aux droits des personnes handicapées ONU – Objectifs de développement durable Annexe 9 — Facilitation (15 ^e édition, 2017), SARP 8.22-8.44 WP/15 – Dixième réunion du Groupe d’experts de la facilitation (septembre 2018)

1. INTRODUCTION

1.1 Pour la plupart d’entre nous, le voyage aérien est de plus en plus intégré à la vie moderne. L’Association du Transport Aérien International (IATA) prévoit que le voyage aérien doublera au cours des 20 prochaines années¹, les compagnies aériennes devant transporter chaque année 8,2 milliards de passagers d’ici 2037. Une hausse du niveau de vie, combinée à des baisses des tarifs aériens, explique en partie cette croissance prévue.

1.2 Les passagers handicapés feront partie de cette croissance des voyages aériens. Les personnes ayant des handicaps représentent environ 15 % de la population mondiale² et leur nombre ne manquera pas d’augmenter continuellement. Alors que les progrès enregistrés dans les soins médicaux et les technologies d’assistance ont offert aux personnes handicapés la possibilité de voyager, un voyage libre d’obstacle reste encore trop souvent et pour un trop grand nombre de personnes un rêve irréalisable.

1.3 Rendre le voyage aérien accessible à tous les passagers est une tâche touchant aux domaines juridique, économique et relevant des droits humains. Il est dans notre intérêt à tous d’adopter une approche internationale cohérente pour réaliser cette tâche, car elle apporter des avantages tels qu’un accès plus facile avec moins de confusion et de frustration pour les personnes handicapées et faciliter l’élaboration et l’application par les États membres de règles liées à l’accessibilité. Ceci permettrait de réduire les difficultés d’application et les coûts des fournisseurs de services de transport.

1.4 Il importe que les États membres de l’OACI et l’industrie aéronautique continuent de jouer un rôle clé dans l’élimination des obstacles et des difficultés qui réduisent l’accès des personnes handicapées à des services de transport aérien fiables, sécuritaires, confortables et conviviaux. Le transport aérien bénéficie d’une coordination à l’échelle mondiale et les efforts pour promouvoir son accessibilité devraient l’être également.

2. ANALYSE

2.1 Dans la note WP/15³ de la dixième Réunion du Groupe d’experts de la Facilitation en 2018, les experts canadiens ont invité le groupe à prendre note de la nécessité de poursuivre la promotion de l’accessibilité en aviation, en se concentrant tout particulièrement sur les obstacles et les difficultés

¹ <https://www.iata.org/publications/store/Pages/20-year-passenger-forecast.aspx>

² http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/44791/1/9789240688193_fre.pdf?ua=1

³ https://www.icao.int/Meetings/FALP/Documents/FALP10-2018/FALP10.WP15.Advancement%20of%20Accessibility%20in%20Aviation_FR.pdf

actuels et émergents, afin d'éclairer et de guider les discussions et les actions internationales. Cette position a été appuyée par les représentants des organisations observatrices.

2.2 Dans son examen de la note WP/15, le Groupe d'experts a appuyé largement la poursuite de la promotion de l'accessibilité en aviation. Compte tenu de la recommandation d'États membres, il a été décidé de créer un recueil de règlements, de politiques et de statuts afin de recueillir des données de base sur les meilleures pratiques et les données manquantes potentielles de façon efficace par rapport aux coûts. Un Groupe de travail a été créé à cette fin, constitué d'experts du Canada, de l'Australie, des États-Unis, du Royaume-Uni et de représentants de l'Union européenne, de l'Association du transport aérien international (IATA) et du Conseil international des aéroports (ACI).

2.3 Le Groupe de travail a procédé à un sondage, dont les questions portaient sur les Normes et Pratiques recommandées 8.22 à 8.44 de l'Annexe 9 — *Facilitation* à la Convention relative à l'aviation civile internationale,⁴ en donnant aux États membres la possibilité de mentionner d'autres pratiques pertinentes qu'ils ont établies et trouvés utiles.

2.4 Le recueil offrira donc une base de référence aux activités actuelles des États membres visant l'accessibilité en aviation. Il décrira les démarches suivies par différents États membres pour faciliter l'accessibilité à travers le monde et il pourra aider à déterminer les lacunes qui empêchent les personnes handicapées de jouir d'une expérience de voyage sans obstacles.

2.5 Le recueil contribuera des données sur l'accessibilité en aviation qui peuvent être absentes et qui affecteront la capacité des États d'établir et d'évaluer des approches axées sur les preuves. Il peut aussi aider à déterminer dans quels domaines de nouvelles collectes de données seraient utiles. Alors que le monde continue d'avancer vers l'application de normes et de pratiques recommandées qui aideront à créer une expérience de voyage sans obstacles pour les voyageurs handicapés, il importe que les États membres comprennent bien comment leurs propres activités s'imbriquent avec les efforts d'autres États et quels sont les modèles et les occasions d'inspiration, de coordination et de collaboration auxquels ils peuvent recourir.

2.6 Le recueil sera différent des collections existantes d'informations sur l'accessibilité en aviation, mais il s'en inspirera. Sa portée couvrira les politiques, les règlements et les statuts en matière d'accessibilité qui ont juridiction sur les aéroports, les compagnies aériennes et d'autres fournisseurs de services de transport connexes, et qui toucheront les acteurs de la communauté des personnes handicapées. Le recueil sera également un moyen pour les États membres de déterminer les mesures qu'ils jugeront utiles et qu'ils proposeront pour aider les autres États dans l'établissement de programmes de facilitation de l'accessibilité, de renforcement des capacités et/ou de collecte de données statistiques sur l'accessibilité en aviation.

2.7 L'accessibilité fait déjà l'objet d'un engagement mondial puissant. Des travaux ont permis d'établir des principes et des obligations dans des traités internationaux contraignants, tels que la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRPD)⁵ et la Convention de Chicago, qui sont tous placés dans le contexte actuel des Objectifs de développement durable (SDG) de l'ONU, qui appellent la communauté internationale à œuvrer en faveur d'un transport sûr, abordable, accessible et durable pour les personnes handicapées. Sur les 17 SDG et les 169 cibles connexes, l'OACI

⁴ https://www.icao.int/WACAF/Documents/Meetings/2018/FAL-IMPLEMENTATION/an09_cons_fr.pdf

⁵ <https://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities/article-9-accessibility.html>

a isolé 15 SDG comme étant étroitement liés à ses Objectifs stratégiques et dont elle s'engage à appuyer la mise en œuvre.⁶

2.8 Les aéroports et les compagnies aériennes s'engagent également à supprimer les obstacles. Ainsi, l'ACI a adopté une résolution du Conseil d'administration et publié un guide recommandant des façons dont les aéroports peuvent faciliter l'accès des personnes handicapées au voyage aérien, notamment les personnes à mobilité réduite ou à incapacités non apparentes.

2.9 L'IATA, pour sa part, a également adopté une Résolution sur l'accessibilité et une série de principes fondamentaux par lesquels les compagnies aériennes s'engagent à rendre le voyage aérien plus agréable pour les passagers handicapés et visent à regrouper le secteur des voyages avec les gouvernements et les communautés de personnes handicapées afin d'harmoniser les règlements et apporter plus de clarté et de cohérence à l'échelle mondiale pour les passagers.

2.10 Malgré ce cadre mondial et les progrès importants réalisés par les États membres, l'industrie et les partisans de la cause, il reste encore beaucoup à faire pour rendre le voyage aérien accessible à tous. Les personnes handicapées rencontrent encore des obstacles dans leurs déplacements par voie aérienne. Ces obstacles perdurent, en raison notamment de la complexité du réseau mondial de transport aérien, avec ses variations normales d'une juridiction à l'autre (par exemple dans les démarches procédurales et les règlements nationaux).

2.11 La nature internationale de la question appelle une vision commune pour assurer une coordination internationale menant à des solutions internationales dans tous les domaines de l'aviation. Les auteurs de la présente note reconnaissent la nécessité d'adopter une démarche internationale cohérente aux problèmes d'accessibilité en aviation. Ainsi, dans le cadre d'événements tels que le Forum sur l'aide à la mobilité et le voyage aérien, des acteurs internationaux du Canada (hôte du Forum), des États-Unis, d'Europe, de l'OACI et de l'IATA, travaillent en collaboration pour promouvoir le dialogue et l'innovation sur le transport de dispositifs d'aide à la mobilité de grandes dimensions à bord de petits aéronefs. Le projet de recueil offre une nouvelle occasion de collaboration internationale.

2.12 Les auteurs de la présente note reconnaissent le rôle clé joué par l'Assemblée dans la promotion de l'accessibilité dans tous les domaines de l'aviation en encourageant et en renforçant le dialogue et la sensibilisation sur cette question importante à l'échelle du globe.

— FIN —

⁶ <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2375Mobilizing%20Sustainable%20Transport.pdf>, p.12